

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 16 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize mai à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Nadine GOHARD, Sandrine JOURNE, Catherine LANEN, Laurent MEULENYSER, Jason REGNIER et Bertrand VACHETTE.

Mme Liliane BAYANO donne pouvoir à M. Daniel BOSSE.

Mme Laurence VAUVERT donne pouvoir à Mme Nadine GOHARD.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Attribution de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie 2019-2023

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il s'agit de délibérer pour attribuer l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie à l'entreprise WATELET pour la période de 2019 à 2023.

Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offres dans les délais : WATELET ET EIFFAGE ; la première étant 30% moins chère.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Convention ENIR (« écoles numériques innovantes et ruralité ») avec l'Académie de Versailles

Monsieur le maire explique qu'il s'agit de l'autoriser à signer une convention « écoles numériques innovantes et ruralité » avec l'Académie de Versailles, pour obtenir une subvention de **6 970,80€**, correspondant à 50% du coût de l'investissement d'une classe mobile « tablettes » d'un montant de 13 941,16€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4 . Demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2019 (opération aménagement multisports à Folleville et électricité de l'école maternelle)

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il s'agit de solliciter une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2019, à hauteur de 30% du coût H.T de l'opération prévue.

Les deux dossiers retenus sont :

- la mise aux normes électrique de l'école maternelle de Thiverval
- l'aménagement d'équipements multisports à Folleville, comprenant un skate-park, une plateforme de remise en forme et un jardin d'Arc, avec une priorité demandée sur ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Recrutement de saisonniers et de personnels occasionnels

Madame Nadine GOHARD explique qu'il s'agit de prendre une délibération pour autoriser le maire à recruter des saisonniers pendant l'été et du personnel occasionnel.

Pour les saisonniers de cet été, il s'agira de deux jeunes du village, titulaires du permis de conduire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Michel BUXERAUD demande où en est le projet de salle des fêtes.

M. le maire répond que la commune a commencé à mettre des crédits de « côté » mais qu'il va falloir repenser un projet moins onéreux, compte tenu de l'annulation de la vente de la crèche. Une des pistes pourrait être la rénovation du local « pétanque ».

Madame Catherine LANEN informe les membres du conseil que LA LYONNAISE DES EAUX est intervenue à Folleville pour augmenter la pression d'eau. La présence de réducteurs dans les logements collectifs pourrait aussi poser problème.

Elle a également participé à l'assemblée générale de la Plaine de Versailles. Dix agriculteurs se sont installés sur le territoire et le projet des prairies calcicoles est en cours de réalisation.

Madame Hélène CÔME annonce que la première séance du Conseil des Jeunes aura lieu en mairie le samedi 8 juin de 10h00 à 11h30. Les élus sont invités à y participer (dans le public).

Madame Nadine GOHARD rappelle les 2 prochaines dates à retenir :

- les élections européennes du 26 mai de 8h00 à 20h00
- la fête du village du 1^{er} juin de 15h00 à minuit

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38.
Prochain conseil municipal prévu jeudi 20 ou jeudi 27 juin 2019